

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-151

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/04/2014

**Epicerie du Marais poitevin - Convention de partenariat entre la
Ville de Niort et le Parc interrégional du Marais poitevin -
Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

Excusés :

Madame Sylvette RIMBAUD.

Direction Patrimoine et Moyens

Epicerie du Marais poitevin - Convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Parc interrégional du Marais poitevin - Avenant n°1

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur d'une économie dynamique et durable, le Parc Interrégional du Marais poitevin accompagne la valorisation de la production agricole du Marais poitevin par la mise en place d'un réseau de commerces alimentaires de proximité, « L'Epicerie du Marais poitevin », destiné à favoriser la vente de produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique.

La Ville de Niort est partenaire de cette action en attribuant un local commercial situé 26-28 rue Brisson à un bénéficiaire, gérant et licencié de la marque "L'Epicerie du Marais poitevin ».

Une convention entre la Ville de Niort et le Parc a été signée dans ce sens le 12 juin 2013 conformément à une délibération du Conseil municipal en date du 3 juin 2013. En parallèle, une convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la SARL l'Epicerie Fermière a été signée le 2 juillet 2013 concernant l'occupation du local commercial situé 26-28 rue Brisson.

Après consultation, par le Parc du Marais poitevin, d'un cabinet d'avocat spécialisé en propriété intellectuelle, il s'est avéré que l'utilisation d'une licence de marque « L'Epicerie du Marais poitevin » n'était pas la bonne solution dans la mesure où il n'était pas possible de justifier que la majorité des produits vendus dans l'épicerie serait issue du Marais poitevin, ce qui est nécessaire pour que le consommateur ne soit pas trompé par la dénomination utilisée. C'est pourquoi, le Parc a finalement opté pour le simple enregistrement du logo « L'Epicerie du Marais poitevin » sous le n° 13/3972 en tant que dessin et non comme marque ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre pour la vente des produits.

De ce fait, il est proposé à la Ville de Niort un avenant à la convention de partenariat pour y inscrire la protection et les conditions d'utilisation du logo en lieu et place de la marque, les aides financières du Parc du Marais poitevin pour l'aménagement du local commercial, pour la communication et la promotion de cette « Epicerie du Marais poitevin ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat - Epicerie du Marais poitevin ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat Epicerie du Marais poitevin avec le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN